



INTRA-ACP GCCA+ PROGRAMME An initiative of the ACP Group of States funded by the European Union's European Development Fund



## APPEL A MANIFESTATION D'INTERÊT (AMI)

**Pour le recrutement de deux (02) consultants pour appuyer le processus d'accréditation au Fonds Vert Climat du CILSS**

**Niamey - Niger**

### 1. Référence de la publication

N°001/ GCCA+ Afrique de l'Ouest /CRA/2022

### 2. Procédure

ADAPTEE

### 3. Intitulé du projet

Projet de l'Alliance Mondiale pour le Changement Climatique Plus (AMCC+ ou GCCA+)

### 4. Financement

*Expertise France (EF) / Commission européenne (CE)*

### 5. Pouvoir adjudicateur

Centre Régional AGRHYMET Niamey (Niger)

Des précisions peuvent être demandées au pouvoir adjudicateur à l'adresse de courrier électronique suivante [passationmarches.agrhymet@cilss.int](mailto:passationmarches.agrhymet@cilss.int) avec copie à [administration.agrhymet@cilss.int](mailto:administration.agrhymet@cilss.int) au plus tard 16 septembre 2022.

---

## SPÉCIFICATIONS DU MARCHÉ

### 6. Nature du marché

Prix forfaitaire

### 7. Description du marché

Dans le cadre au processus d'accréditation au Fonds Vert Climat (FVC) du CILSS, le Centre Régional AGRHYMET du CILSS envisage le recrutement de deux consultants :

#### Consultant 1 pour :

- La consolidation et finalisation du manuel de gestion des cycles de projets et procédures d'identification, de gestion des risques opérationnels et financiers du CILSS et de clôture ;
- L'élaboration d'un Guide du processus de connaissance du client (KYC<sup>1</sup>) pour les porteurs de projets du CILSS ;
- La consolidation et adaptation de la politique de lutte contre le blanchiment de capitaux (AML<sup>2</sup>) et le financement du terrorisme (CFT<sup>3</sup>) du CILSS

Consultant 2 : l'analyse, consolidation et finalisation du cadre de sauvegarde environnementale et sociale et de la politique genre du CILSS.

### 8. Nombre et intitulé des lots

Deux (02) Lots séparés :

- ✓ Lot n°1 : confère Consultant 1 du point 7. Description du marché ;
- ✓ Lot n°2 : confère Consultant 2 du point 7. Description du marché.

### 9. Budget maximal

40 000 Euro

---

## CONDITIONS DE PARTICIPATION

### 10. Éligibilité

La participation au marché est ouverte à égalité de conditions à toutes les personnes physiques qui sont établies dans un État membre de l'Union européenne, dans un État ACP, ou dans un pays ou sur un territoire autorisé par l'accord de partenariat ACP-CE en vertu duquel le programme est financé. (Voir également le point 23 ci-après).

### 11. Nombre d'offres

Une personne physique ne peut soumettre plus d'une offre, quelle que soit la forme de sa participation. Dans le cas où une personne physique soumettrait plus d'une offre, toutes les offres auxquelles elle participe seront éliminées.

---

<sup>1</sup> KYC: Know your customer

<sup>2</sup> AML: Anti-Money Laundering

<sup>3</sup> CFT : Combating the Financing of Terrorism

## 12. Situations d'exclusion

Les soumissionnaires doivent signer la déclaration sur l'honneur selon laquelle ils ne se trouvent dans aucune des situations visées au point 2.3.3 du Guide pratique PRAG 2016.

## 13. Possibilités de sous-traitance

La sous-traitance est autorisée.

---

## CALENDRIER PRÉVISIONNEL DES OPÉRATIONS

### 14. Date prévue de commencement du marché

*26 septembre 2022*

### 15. Durée de mise en œuvre des tâches

30 jours ouvrables à compter de la date de signature du contrat

---

## CRITÈRES DE SÉLECTION ET D'ATTRIBUTION

### 16. Critères de sélection

Confère aux termes de référence joints.

### 17. Critères d'attribution

Le meilleur rapport qualité/prix.

---

## SOUSSION DE L'OFFRE

### 18. Date limite de réception des offres

L'attention du candidat est attirée sur le fait qu'il existe deux systèmes différents pour l'envoi des candidatures : un par courrier postal ou messagerie express privée, et l'autre par remise en main propre.

Dans le premier cas, la candidature doit être envoyée avant la date limite de soumission, le cachet de la poste ou le récépissé de dépôt faisant foi<sup>4</sup>, mais dans le deuxième cas, c'est l'accusé de réception délivré au moment de la réception de la candidature qui sert de preuve.

***Au plus tard le 23 septembre 2022 à 11 heures (heure de Niamey) au niveau du secrétariat de la Direction Générale du Centre Régional AGRHYMET Niamey (Niger) ou par Email à [administration.agrhymet@cilss.int](mailto:administration.agrhymet@cilss.int) avec copie à [passationmarches.agrhymet@cilss.int](mailto:passationmarches.agrhymet@cilss.int).***

Il ne sera pas tenu compte des candidatures envoyées au pouvoir adjudicateur après cette date limite.

Le pouvoir adjudicateur peut, pour des raisons d'efficacité administrative, rejeter toute candidature soumise à temps au service postal mais reçue, pour des raisons échappant à son contrôle, après la date effective d'approbation du rapport de présélection, si le fait d'accepter des candidatures soumises à temps, mais arrivées

---

<sup>4</sup> Il est recommandé de procéder à un envoi recommandé, dans le cas où le cachet de la poste ne serait pas lisible.

tardivement risque de retarder exagérément la procédure d'évaluation ou de remettre en cause des décisions déjà prises et communiquées.

#### **19. Modalités de présentation des offres et renseignements à fournir**

Confère aux termes de référence joints.

#### **20. Modalités d'envoi des offres**

Les offres doivent être transmises au pouvoir adjudicateur en français exclusivement.

Les offres soumises de toute autre façon seront écartées.

En soumettant une offre, les soumissionnaires acceptent d'être informés des résultats de la procédure par voie électronique.

#### **21. Modification ou retrait des offres**

Les soumissionnaires peuvent modifier ou retirer leur offre moyennant une notification écrite avant la date limite de remise des offres. Aucune offre ne saurait être modifiée après ce délai.

L'enveloppe extérieure (et l'enveloppe intérieure pertinente au cas où une telle enveloppe est utilisée) doit porter la mention « modification » ou « retrait », selon le cas.

#### **22. Langue opérationnelle**

Toutes les communications par écrit pour cette procédure d'appel à manifestation d'intérêt et ce marché doivent être en français.

#### **23. Base juridique**

Annexe IV de l'accord de partenariat entre les membres du groupe des États d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique, d'une part, et la Communauté européenne et ses États membres, d'autre part, signé à Cotonou le 23 juin 2000 et modifié à Luxembourg le 25 juin 2005 et à Ouagadougou le 22 juin 2010. La référence renvoie à l'annexe IV telle que révisée par la décision n° 1/2014 du Conseil des ministres ACP-UE du 20 juin 2014.

#### **24. Autres renseignements**

Les données financières à fournir par le candidat doivent être exprimées en EUR.